



**SAGE
ALLIER AVAL**

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'ALLIER AVAL



PHASE D'ÉLABORATION DES SCÉNARIOS ET DÉTERMINATION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE DU SAGE ALLIER AVAL

PHASE 3 : STRATÉGIE

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE VALIDÉE PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU LE 16 FÉVRIER 2012

Corinne Forst et (ACTéon Environment)

Julie Weiss et (Asconit Consultants)

Maître d'ouvrage



Partenaires financiers



Réalisation



1

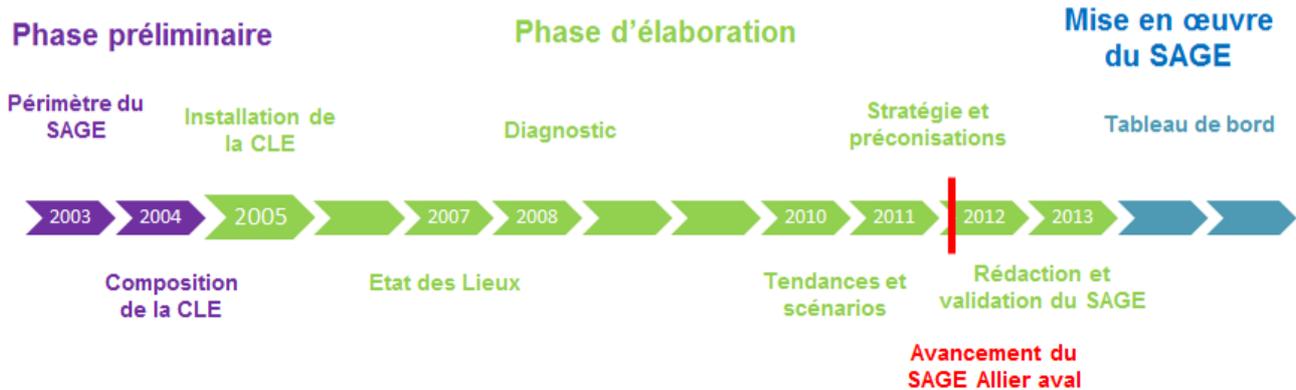
Le contexte et le processus mis en place

L'élaboration de la stratégie est l'aboutissement d'une démarche concertée initiée en 2007 par l'élaboration de l'état des lieux des milieux aquatiques et des usages sur le territoire du SAGE Allier aval (voir la figure ci-dessous).

La phase « stratégie », dont l'objectif est d'identifier une stratégie d'intervention adaptée aux enjeux et caractéristiques du territoire Allier aval, prépare la phase suivante d'écriture des produits du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et Règlement).

Ce document de synthèse présente la stratégie pour le SAGE Allier Aval validée par la CLE le 16 février 2012. Cette stratégie est issue des résultats des travaux de concertation préalablement menés avec les acteurs du territoire qui permet de prendre en compte d'une manière transparente les avis de chacun.

Les grandes étapes d'élaboration du SAGE Allier Aval



Du scénario tendanciel à la stratégie

Le **scénario tendanciel** ou scénario de référence a permis de présenter le futur attendu du territoire et de la gestion de l'eau à l'horizon 2015-2021 sous l'hypothèse que le SAGE n'est pas mis en place. Cette étape place la démarche d'élaboration du SAGE dans une démarche d'anticipation en analysant les tendances d'évolutions futures attendues des usages de l'eau et en identifiant les actions et politiques déjà prévues pour améliorer la gestion de l'eau du territoire. Les résultats du scénario tendanciel a conduit à dégager les enjeux futurs du territoire et de proposer les objectifs et actions à mener dans le cadre du SAGE Allier Aval.

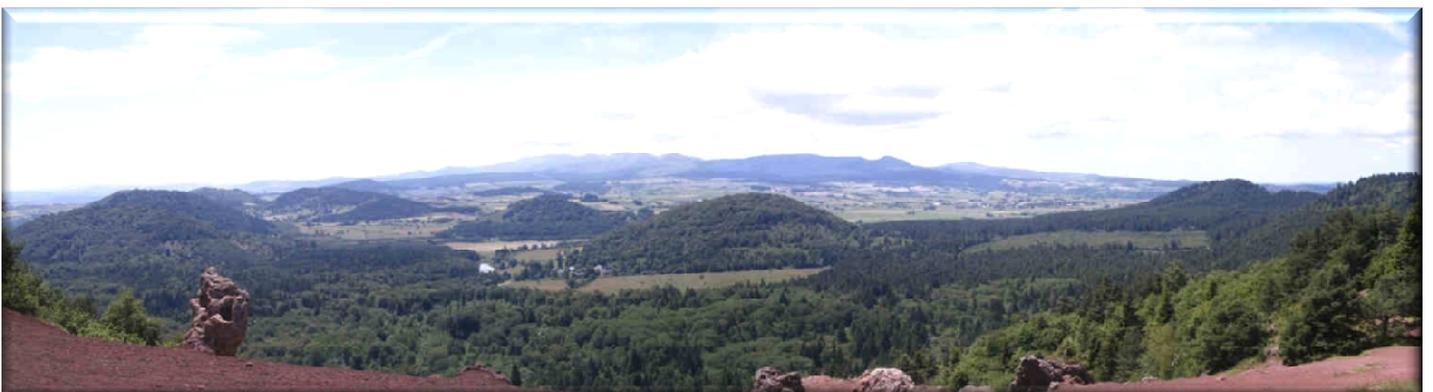
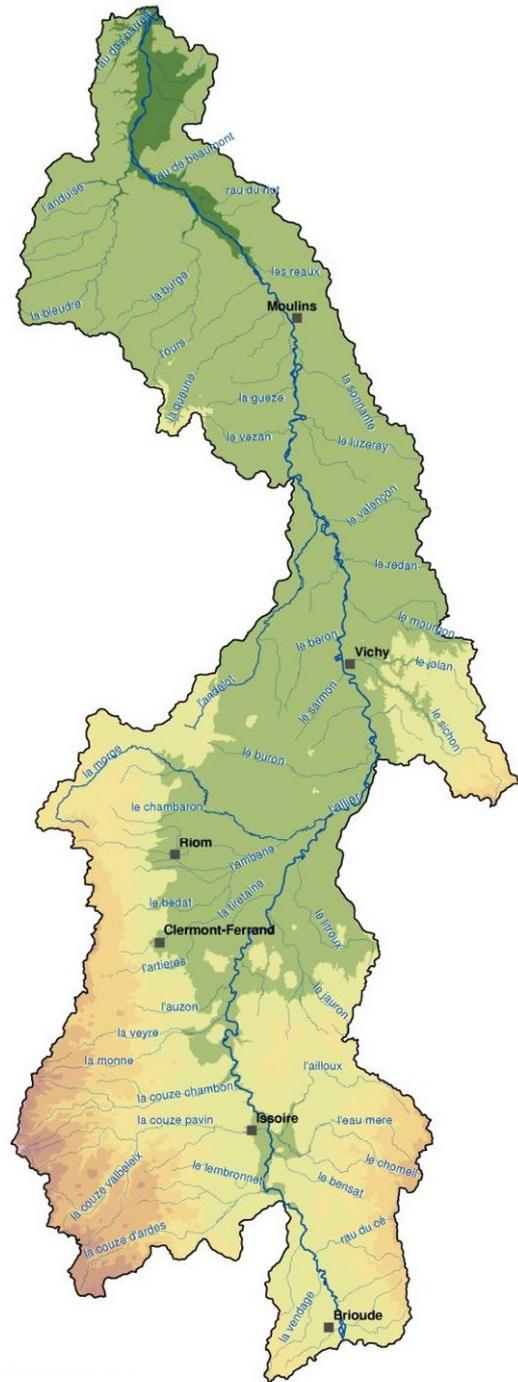
La **phase d'élaboration et d'analyse des scénarios contrastés** a permis d'identifier conduit différents modes d'intervention (par exemple: renforcement de la connaissance et de la gouvernance, accompagnement de changements de pratiques, etc.) permettant de répondre, pleinement ou en partie, aux enjeux du SAGE. La stratégie a été élaborée en comparant ces scénarios contrastés enjeu par enjeu au regard de la plus-value du SAGE à répondre à l'enjeu, de l'ordre de priorité des enjeux, des impacts socio-économiques et des contraintes de mise en œuvre attendues.

Le processus ayant permis la construction de la stratégie

La réalisation de l'étude « Tendances, Scénarios et Stratégie » qui a débuté en 2009 par la réalisation du scénario tendanciel, a fortement mobilisé les acteurs de l'eau du territoire Allier aval, que ce soit à travers d'entretiens individuels ou en participant à des groupes de travail et à des ateliers de concertation. Les acteurs ont ainsi directement contribué à l'élaboration des tendances d'évolution du territoire, à la construction de fiches « mesures », des scénarios contrastés, ainsi qu'à la définition des priorités d'intervention et des choix qui ont conduit à la stratégie. De nombreuses réunions du comité de pilotage de l'étude, du bureau de la CLE et de la CLE ont également été organisées pour valider les méthodologies de travail et discuter des résultats de chaque étape de l'élaboration du SAGE.



Le périmètre du SAGE Allier Aval



La stratégie du SAGE Allier Aval validée par la CLE le 16 février 2012

Un SAGE, une STRATEGIE...

Un SAGE qui vise l'**atteinte du bon état écologique** des eaux et qui place la préservation de la **dynamique fluviale**, de la **qualité de la nappe alluviale** de l'Allier, et des **têtes de bassins versants** au cœur de sa stratégie

... résumée en quelques mots

La stratégie votée vise à **répondre en priorité aux obligations** réglementaires, aux dispositions du SDAGE et au programme de mesures qui visent l'atteinte du bon état écologique des eaux. De plus, la Commission Locale de l'Eau s'est doté d'une stratégie avec une **ambition forte pour préserver la dynamique fluviale**, la **qualité de la nappe alluviale** de l'Allier et les **têtes de bassins versants**, à travers des mesures à caractère prescriptif et incitatif. Pour assurer une mise en œuvre efficace, la stratégie donne une place de choix à:

- La **structuration de la maîtrise d'ouvrage** en favorisant l'émergence de gestionnaires sur les zones non couvertes, améliorant ainsi la gouvernance du territoire Allier Aval et ce, pour l'ensemble des enjeux;
- Le **renforcement de la connaissance** sur la gestion des ressources en eau, les milieux et les usages de l'eau. Cette base de connaissances est essentielle pour ajuster les efforts à fournir en ce qui concerne le dimensionnement de mesures opérationnelles, les secteurs prioritaires à cibler ainsi que les indicateurs et objectifs réglementaires et prescriptifs à fixer;
- La **communication** pour sensibiliser et accompagner les acteurs et habitants du territoire dans la mise en œuvre d'actions concernant les 8 enjeux du SAGE.

... traduite dans un programme d'actions

Soit un total de **118 mesures** à mettre en œuvre pour les 8 enjeux du SAGE

Le contenu de la stratégie validée par la CLE le 16 février 2012

Enjeu 1 - Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme : La stratégie retenue par la CLE est ambitieuse en terme de gestion transversale de la ressource au sein du périmètre du SAGE mais aussi au delà de ce périmètre. Elle prévoit la mise en place d'un schéma de gestion NAEF de la nappe de la Chaîne des Puys et préconise notamment, la réalisation d'interconnexions des réseaux AEP. Elle assure la promotion d'économies d'eau et la protection des zones humides. Enfin, elle préconise la mise en place d'un organisme unique sur le SAGE prenant en compte la gouvernance déjà existante dans l'Allier. Cette stratégie renforce la solidarité entre bassins et mobilise l'ensemble des usagers de l'eau. Pour limiter l'impact financier de la mise en œuvre de certaines mesures (amélioration du rendement et l'interconnexion des réseaux AEP), la stratégie demande de cibler les actions et ressources financières sur des secteurs prioritaires en déficit quantitatif.



Enjeu 3 - Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue : L'accompagnement de la mise en œuvre de la Directive Inondation et des mesures déjà en cours de réflexion sur le territoire représentent les priorités du SAGE. La stratégie permet d'homogénéiser, d'actualiser et de finaliser la mise en place des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI), de réduire le ruissellement urbain, de protéger les zones humides et d'améliorer la prévision des crues sur les affluents. Au-delà de la réglementation, le SAGE initie également une démarche d'identification des champs d'expansion des crues.



Enjeu 2 - Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse : La stratégie favorise une gestion de crise cohérente et solidaire au sein du territoire Allier aval, mais également avec les territoires limitrophes en tenant compte des besoins amont/aval et des bassins déficitaires/excédentaires. De plus, la stratégie permet de combler les manques de connaissances en hydrologie par la mise en place d'un réseau de points de référence complémentaires aux points existants pour les affluents aux étiages sévères et les « petits prélèvements » de la Chaîne des Puys. Le renforcement des connaissances acquises, et la production de chroniques de données, renforceront l'efficacité d'une gestion de crise par anticipation.



Enjeu 4 - Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin : Du fait de la priorité donnée à cet enjeu essentiel, et des liens forts existant avec l'enjeu « dynamique fluviale », la stratégie propose une approche ambitieuse permettant de répondre à tous les objectifs de cet enjeu. Cette approche combine la protection des captages prioritaires et stratégiques, l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction de l'usage des phytosanitaires et d'intrants, des mesures de restauration de la dynamique fluviale et d'amélioration de l'efficacité des systèmes d'irrigation. Ces dernières mesures s'avèrent nécessaires pour répondre pleinement aux objectifs de cet enjeu du fait des interrelations existantes entre la qualité de l'eau souterraine, la dynamique de la rivière et la quantité d'eau.

Le contenu de la stratégie validée par la CLE le 16 février 2012

Enjeu 5 - Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau: La stratégie vise l'atteinte des objectifs de bon état de la Directive Cadre sur l'Eau, qui demande un niveau d'effort à fournir important à tous les acteurs de l'eau. Pour optimiser l'efficacité des actions déjà mises en place, la stratégie propose entre autre, d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau et de la morphologie des cours d'eau.



Enjeu 6 - Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin. Les têtes de bassin versant, en raison de leur rôle hydrologique et leur richesse écologique, la Commission Locale de l'Eau a choisie une stratégie ambitieuses pour préserver et restaurer ces territoire. Ainsi, la stratégie prévoit la mise en place d'une politique de gestion concertée des têtes de bassin versant via notamment une structuration de la maîtrise d'ouvrage afin d'assurer une cohérence des opérations à mener. De plus, elle met l'accent sur une gestion durable des activités touristiques et forestières. La limitation des rejets en sortie de stations d'épuration, l'installation d'abreuvoirs, la gestion des effluents d'élevage et des producteurs fromagers sont autant de mesures qui seront réalisées en priorité sur ces territoires.



Enjeu 7 - Maintenir les biotopes et la biodiversité : En lien avec les enjeux 5 et 6, une stratégie ambitieuse est proposée combinant réglementation, préservation ou restauration des milieux et sensibilisation des acteurs. La stratégie met l'accent sur la protection des zones humides et la préservation et la restauration des corridors écologiques (continuité piscicole et trames verte et bleue). Les mesures prévues visent aussi la conciliation des usages (activités forestières et touristiques) et de la préservation des milieux pour assurer un développement durable. Elle définit l'axe Allier et les têtes de bassins versants comme territoires prioritaires pour son application.



Enjeu 8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs : La préservation de la rivière Allier et de sa nappe alluviale, est reconnue par la Commission Locale de l'Eau comme particulièrement essentielle. La stratégie choisie permettra ainsi de protéger efficacement la dynamique fluviale de l'Allier par la mise en place de servitudes et l'encadrement des projets d'aménagement. Les actions de restauration concerneront les gravières mais aussi certains sites jugés prioritaires. Sur un espace délimité intitulé « espace de mobilité optimum », elle vise la préservation des matériaux alluvionnaires à long terme, par une maîtrise de l'urbanisation, afin de soutenir la dynamique fluviale future de l'Allier.

Les mesures contenues dans la stratégie et leur localisation

** Les mesures contribuant aux objectifs de plusieurs enjeux sont indiquées par un double astérisque.

Enjeu 1- Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Maitriser les prélèvements
- Construction d'une vision à long terme pour les importations et exportations de la ressource en eau
- Économiser l'eau
- Préserver les zones humides

Niveau de priorité (diagnostic)	Particulièrement essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Très forte

⇒ 20 mesures retenues pour répondre à ces objectifs

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un schéma de gestion NAEP de la Chaîne des Puys par la commission Inter-SAGE Allier aval / Sioule (SDAGE 6E-2) - Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) et leur répartition entre les différents usages - Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise - Faire émerger un organisme unique pour gérer les autorisations de prélèvement agricole à l'échelle du territoire du SAGE en prenant compte de l'organisme unique du département de l'Allier. 	4
2	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval) - Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable 	2
3	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les potentiels d'économies sur le bassin Allier Aval - Améliorer les performances des réseaux AEP selon les objectifs du SDAGE 7B-3 - Développer les pratiques économes dans les collectivités - Promouvoir une agriculture et des techniques économes en eau - Accompagner l'émergence d'outils adaptés pour favoriser les économies d'eau - Réaliser des diagnostics d'exploitation et effectuer du conseil aux agriculteurs dans le but d'améliorer les pratiques - Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme - Sensibiliser la population aux économies d'eau 	8
4	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion des zones humides** - Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme** - Garantir la protection des zones humides prioritaires en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer** - Restaurer et recréer les zones humides dégradées (intérêt pour la gestion)** - Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets** - Sensibiliser les acteurs sur l'importance des zones humides et des modes de gestion adaptés** 	6
<i>Nombre total de mesures</i>		20

Enjeu 2 – Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse

⇒ 2 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Améliorer la connaissance des étiages, de leurs causes et de leurs impacts (sur les usages et les écosystèmes)
- Élaborer un protocole de gestion de crise à l'échelle du bassin versant

⇒ 4 mesures retenues pour répondre à ces objectifs

Niveau de priorité (diagnostic)	Essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Très forte

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	- Définir les volumes prélevables (équilibre besoins / ressource) et leur répartition entre les différents usages**	1
2	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un protocole de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier Aval à partir des protocoles réalisés au niveau des départements - Mettre en place un réseau de points de référence (complémentaire aux points nodaux) avec objectifs de débits ou de niveaux ainsi que des seuils d'alerte et de crise** - Planifier une solidarité entre les territoires déficitaires et excédentaires sur le territoire du SAGE et avec les bassins limitrophes (hors du SAGE Allier Aval)** 	3
<i>Nombre total de mesures</i>		4



Localisation des principales mesures pour les enjeux 1 & 2

Gestion quantitative sur le long terme

ENJEU 1

Gestion transversale de la ressource (au sein du SAGE et hors SAGE) :



Importations/exportations de la ressource

- Planifier solidarité entre les territoires
- Réaliser des interconnexions entre les réseaux en eau potable



Ressources de la Chaîne des Puys

- Mettre en place un schéma de gestion NAEP

Gestion limitée au périmètre du SAGE ...



Périmètre du SAGE

- Définir les volumes prélevables
- Faire émerger un organisme unique
- Identifier les potentiels d'économie d'eau et sensibiliser les acteurs
- Réaliser un plan de gestion des zones humides

... avec des priorités données aux secteurs :

présentant une hydrologie fragile

- Réaliser des économies d'eau

présentant une méconnaissance du fonctionnement hydrologique

- Mettre en place un réseau de points de référence

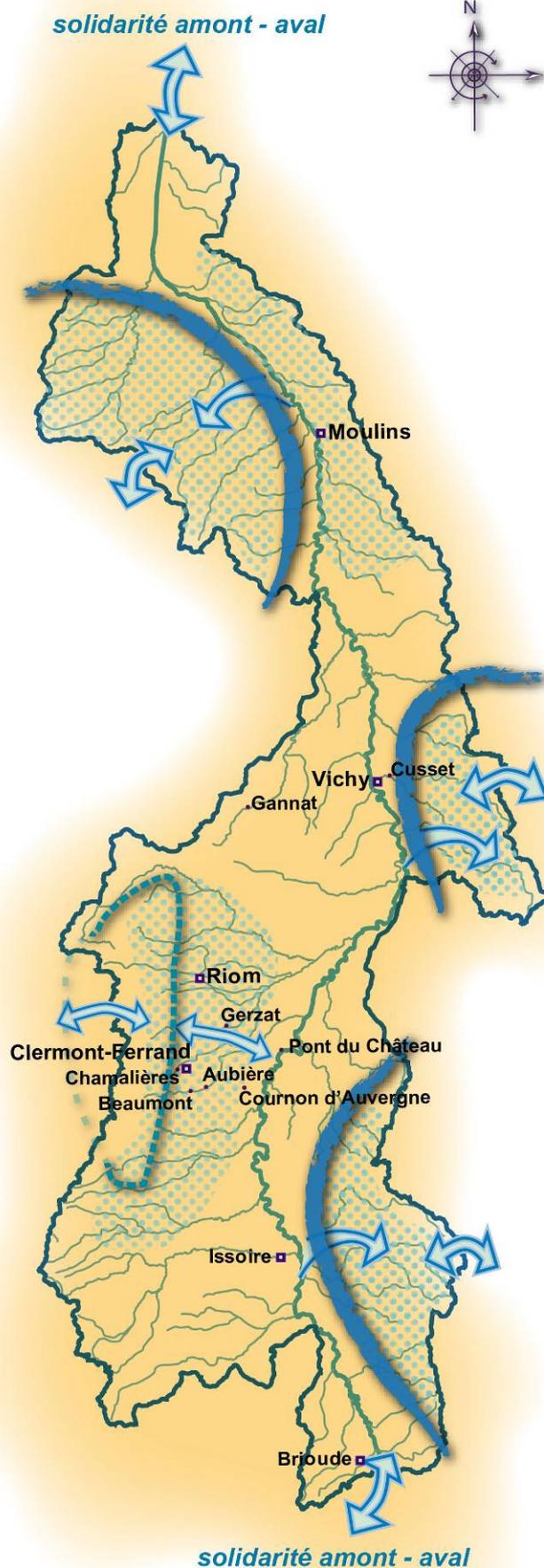
Gestion de crise (en cas d'étiage sévère et de sécheresse)

ENJEU 2



Périmètre du SAGE / inter SAGE

- Planifier solidarité entre les territoires
- Elaborer un protocole de gestion de crise



solidarité amont - aval

Enjeu 3. Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Coordonner les actions à l'échelle du bassin versant (dans l'optique du plan de gestion de la directive inondation)
- Mettre en place une communication pour "la culture du risque" auprès des acteurs, des particuliers et des entreprises (SDAGE 12A-1)
- Arrêter l'extension de l'urbanisation des zones inondables
- Gérer les écoulements et le risque d'inondation pour protéger les populations

Niveau de priorité (diagnostic)	Moins essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 13 mesures retenues pour répondre à ces objectifs

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	- Assurer une gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant - Proposer une extension du système de prévision des crues sur des affluents de l'Allier	2
2	- Mettre à jour le diagnostic et l'état des lieux du SAGE à partir des résultats de l'étude 3P (EPL-2010) - Faciliter l'accès à l'information du public et des élus à travers un plan de communication sur le risque inondation et sur les mesures d'organisation existantes et pour entretenir la mémoire du risque	2
3	- Faciliter la finalisation et la révision des PPRI. Harmoniser les PPRI à l'échelle des bassins versants (suivant les orientations du SDAGE 12B-1)	1
4	- Identifier et préserver les champs d'expansion de crues sur le territoire du SAGE sur l'ensemble des communes disposant ou non de PPRI - Formuler un avis concernant tous les ouvrages ou travaux susceptibles de perturber les écoulements et la mobilité de la rivière - Réduire le ruissellement urbain et limiter les rejets d'eaux pluviales - Aménager le bâti existant en zone inondable selon leur vulnérabilité et accompagner la mise en place de mesures en entreprise/dans les services publics selon leur vulnérabilité - Élaborer les plans de préservation et de gestion sur les zones humides (SDAGE 8.A2)** - Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme (SDAGE 8A1) ** - Restaurer et recréer les zones humides dégradées (SDAGE 8B)** - Veiller à la compensation des pertes de zones humides lors des projets (SDAGE) **	8
<i>Nombre total de mesures</i>		13

Enjeu 8 - Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires
- Restaurer la dynamique fluviale de l'Allier
- Gestion du Domaine Public Fluvial
- Définir et encadrer la gestion des extractions de granulats alluvionnaires (anciennes ou en cours)

Niveau de priorité (diagnostic)	Particulièrement essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Très forte

⇒ 13 mesures retenues pour répondre à ces objectifs

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	- Préserver l'espace de mobilité optimum - Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public - Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires - Mettre en place un outil de suivi et de connaissance de l'évolution de la morphologie du lit dans le cadre du SAGE - Prendre en compte le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum (gestion de l'occupation du sol à long terme) - Accompagner les propriétaires et exploitants situés dans la zone de mobilité pour choisir une stratégie optimale - Informer et sensibiliser les usagers et les riverains à la stratégie mise en place et à l'intérêt général qui la motive	7
2	- Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum - Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire - Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration	3
3	- Accompagner le transfert de propriété du Domaine Public Fluvial et de la compétence gestion à une collectivité et établir les principes de gestion du Domaine Public Fluvial	1
4	- Mener l'étude préalable à la gestion des anciennes gravières - Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières	2
<i>Nombre total de mesures</i>		13

Inondation

ENJEU 3



Périmètre du SAGE

- Finaliser les PPRI
- Identifier les champs d'expansion des crues



Agglomération prioritaire

- Aménager le bâti existant



Agglomération de Clermont et Riom

- Mettre en place des schémas directeurs eaux pluviales



Bassin des Couzes et bassin de Clermont et Riom

- Mettre en place de stations de prévision de crues

Dynamique fluviale

ENJEU 8



Axe Allier



sous tronçon à dynamique intense



sous tronçon à dynamique modérée



sous tronçon à dynamique faible à inexistante

(impact plus fort dans les secteurs les plus dynamiques)

- Mettre en place une servitude
- Encadrer des projets d'aménagement
- Transfert du DPF
- Prendre en compte l'urbanisation pour préserver la DF



Principaux tronçons avec des gravières

- Réaliser une étude préalable et mettre en oeuvre un plan de gestion des anciennes gravières



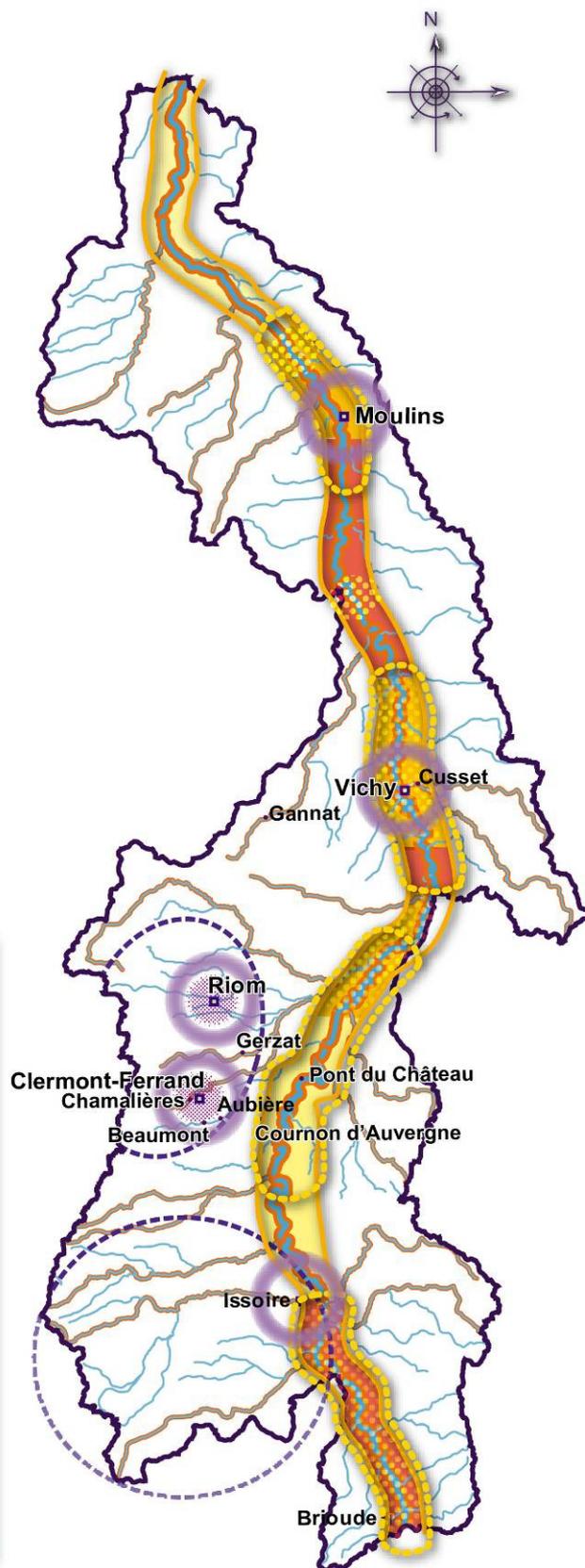
Principaux tronçons avec site de restauration prioritaire

- Restaurer la DF



Allier et affluents

- Améliorer le transport sédimentaire



Enjeu 4. Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin

⇒ 3 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Améliorer et préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable
- Mettre en place un réseau d'alerte en cas de pollution accidentelle
- Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale

Niveau de priorité (diagnostic)	Particulièrement essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Moyenne

⇒ 24 mesures retenues pour répondre à ces objectifs :

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger des plans d'action visant la réduction des pollutions diffuses, nitrates et phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages prioritaires - Identifier des captages les plus stratégiques, outre ceux déjà identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, et mettre en place un programme d'actions sur leur aire d'alimentation 	2
2	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers et coordonner la gestion de crise 	1
3	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs à la pollution de la nappe alluviale - Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate - Accompagner le développement d'une agriculture économe en intrant - Identifier les sites industriels (anciens et actuels) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) - Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale - Identifier les infrastructures ou aménagements du secteur public (dont les décharges) pouvant générer et stocker des pollutions (micropolluants, substances dangereuses, médicamenteuses) - Exercer des contrôles sur la nappe alluviale hors des puits de captage en alimentation en eau potable - Améliorer et/ou mettre en place un réseau de mesures pour suivre les molécules identifiées comme source de pollution et celles potentiellement à risque - Synthétiser la communication sur les données de la qualité de la nappe alluviale - Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables** - Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecophyto 2018" (SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires ** - Préserver l'espace de mobilité optimum** - Encadrer la réalisation de projets d'aménagements d'intérêt public** - Mettre en place un cadre pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales obligatoires** - Limiter le développement de l'urbanisation dans l'espace de mobilité optimum ** - Accélérer la restauration de l'espace de mobilité optimum ** - Mener des actions visant l'amélioration du transport sédimentaire** - Mener des actions visant la restauration des milieux dans les zones prioritaires de restauration** - Mettre en œuvre un plan de gestion des anciennes gravières (protection, comblement, capture par la rivière, etc....)** - Développer les pratiques économes dans les collectivités** - Améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation ** 	21
Nombre total de mesures		24

Enjeu 5. Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau

⇒ 3 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Assurer une gouvernance adaptée et faire émerger des porteurs de projets
- Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau
- Restaurer et préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques

Niveau de priorité (diagnostic)	Essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 27 mesures retenues pour répondre à ces objectifs :

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les territoires sur lesquels des maîtrises d'ouvrage et/ou des structures porteuses doivent émerger afin de mettre en place les actions pour viser les objectifs de la DCE (notamment en matière de restauration de la morphologie) - Mettre en réseau les acteurs du territoire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE et assurer une animation locale sur le territoire 	2
2	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier les moyens nécessaires pour mettre aux normes les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement et assurer leur performance dans la durée (collectivités et industries) - Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux - Préserver et restaurer les haies et la ripisylve - Mettre en place des dispositifs enherbés - Inciter à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dehors des zones vulnérables - Mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides s'appuyant sur les actions du plan national "Ecophyto 2018"(SDAGE 4A-2) sur des zones prioritaires - Informer les particuliers, les collectivités et les professionnels sur l'usage des produits phytosanitaires - Mettre en place des plans de gestion ou d'entretien des fossés de bords de route - Étudier l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles et mieux connaître leur mode de transfert - Contribuer à la mise en œuvre du programme d'action nitrate ** - Identifier les sites industriels (anciens et actuels) [...] pouvant générer et stocker des pollutions [...] ** 	11
3	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le dispositif de suivi existant - Réaliser des diagnostics hydro-morphologiques sur les cours d'eau où la cause des perturbations est mal connue - Veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques (dans l'objectif d'atteinte du bon état) lors de projets d'aménagement en réfléchissant aux solutions alternatives et aux mesures compensatoires - Restaurer les habitats piscicoles aquatiques sur les sections dégradées - Restaurer et entretenir la ripisylve - Restaurer la morphologie du cours d'eau par des actions de reméandrage et de reconnexion des annexes - Inventorier l'ensemble des plans d'eau existants notamment pour définir les secteurs à forte densité - Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactant voire supprimer les plans d'eau non régularisés en cas d'impact fort sur le milieu et de refus d'aménagement - Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau - Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle - Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique - Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages - Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation et les sources de pollution au sein des bassins d'alimentation des lacs** - Mise en place de zones tampons (pour le phosphore, les nitrates, et les sédiments) juste en amont du lac ** 	14
Nombre total de mesures		27



Localisation des principales mesures pour les enjeux 4 & 5



Nappe alluviale

ENJEU 4

Nappe alluviale de l'Allier

- Assurer la distribution AEP
- Identifier les sites à risques
- Identifier un captage stratégique
- Inciter une agriculture économe en intrants
- Limiter impacts anciennes et futures carrières
- Améliorer irrigation

Zone vulnérable (Directive nitrate)

- Faciliter un programme action nitrate



mesures ENJEU 8

- voir la localisation des mesures de l'enjeu 8 dans la carte correspondante

Directive Cadre sur l'Eau

ENJEU 5



Périmètre du SAGE ...

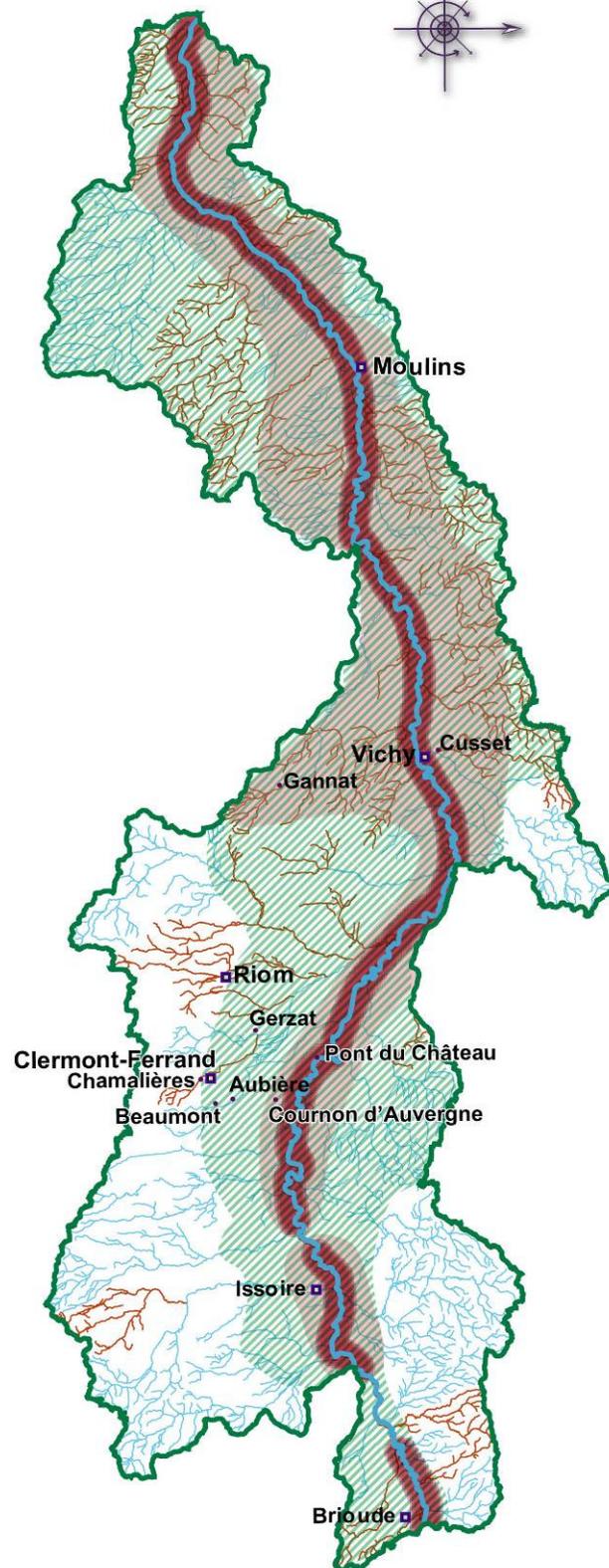
- Restaurer une continuité écologique et morphologique
>> d'abord sur masses d'eau à risques pour la morphologie
- Faire émerger des maîtres d'ouvrage
>> prioritairement en Limagne et Bourbonnais
- Réduire les intrants
>> prioritairement en Limagne et Bourbonnais
- Assainissement et phytosanitaires

... et des secteurs prioritaires



Masses d'eau en risque pour le paramètre «morphologie»

Limagne - Bourbonnais



Enjeu 6 – Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin

⇒ 4 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Mettre en place une politique de gestion sur les têtes de bassin versant
- Concilier les enjeux socio-économiques spécifiques à ces territoires avec l'enjeu de préservation des milieux
- Préserver, restaurer le bon état des masses voir rechercher l'atteinte du très bon état (voir enjeu "DCE")
- Protéger les zones humides

Niveau de priorité (diagnostic)	Moins essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 53 mesures retenues pour répondre à ces objectifs

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, inventorier les têtes de bassin versant et leurs gestion [...] - Assurer une cohérence des financements publics sur les têtes de BV[...] 	4
2	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population, les élus et les collectivités [...] - Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'entretien des parcelles et de drainage - Sensibiliser les sylviculteurs [...]** - Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production et les écosystèmes aquatiques[...]** - Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques [...]** - Prendre en compte l'enjeu milieu naturel dans les chartes forestières et les règlements de gestion des boisements** - Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme** - Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique[...]** - Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) [...]** - Canaliser la fréquentation motorisée[...]** - Veiller à une intégration des équipements touristiques et de loisir [...]** - Inventorier l'ensemble des plans d'eau[...]** - Inciter l'aménagement des plans d'eau les plus impactants voire (les)supprimer [...]** 	28
3	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer les causes de l'eutrophisation [...] des lacs - Mise en place de zones tampons [...] juste en amont des lacs - Limiter les apports en sortie de stations d'épuration [...]** - Inciter l'installation d'abreuvoirs [...] ** - Améliorer le stockage, la gestion des effluents [...] d'élevage** - Améliorer la gestion des effluents[...] des producteurs fromagers [...] ** - Veiller à la non dégradation et à la restauration des milieux [...] lors de projets d'aménagement [...] ** - Restaurer les habitats piscicoles [...] sur les sections dégradées ** - Restaurer et entretenir la ripisylve** - Restaurer la morphologie du cours d'eau [...]** 	17
4	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les zones humides** - Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme** - Empêcher les opérations d'assèchement, de remblais, de mise en eau et d'imperméabilisation sur les zones humides[...]** - Mettre en place une analyse de l'incidence des projets (même en-dessous des seuils de déclaration) ** 	4
Nombre total de mesures		53

Enjeu 7 – Maintenir les biotopes et la biodiversité

⇒ 6 objectifs identifiés à partir des résultats du scénario tendanciel

- Préserver la biodiversité "remarquable" et "ordinaire" des écosystèmes aquatiques
- Encadrer les usages pouvant dégrader la biodiversité des écosystèmes aquatiques
- Agir contre les espèces envahissantes et nuisibles (aquatiques et végétales) en privilégiant la prévention
- Restaurer et préserver les corridors écologiques ■ Assurer la gestion et la protection des zones humides
- Favoriser un développement touristique respectueux des écosystèmes aquatiques

Niveau de priorité (diagnostic)	Essentiel
Plus-value (scénario tendanciel)	Forte

⇒ 34 mesures retenues pour répondre à ces objectifs

Obj	Intitulés des mesures	Σ
1	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les différents outils ou programmes qui visent à préserver ou restaurer le patrimoine naturel, voire en promouvoir (de nouveaux)[...] - Informer, sensibiliser les propriétaires et les usagers sur les ressources patrimoniales, sur la réglementation liée à l'eau et sur la biodiversité 	2
2	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la gestion patrimoniale des milieux et la préservation des souches sauvages des espèces vivantes [...] concernant la gestion équilibrée de la ressource piscicole [...] - Sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques d'exploitation [...] - Instaurer une distance minimale entre des plantations arborées à but de production [...] et les écosystèmes aquatiques [...] - Inciter la reconversion, lors des coupes, des peupleraies et des plantations de résineux à proximité des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques et zones humides) - Préserver et gérer les forêts alluviales notamment dans le Val d'Allier 	10
3	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une animation pour assurer la surveillance de la prolifération des espèces envahissantes [...] - Contrôler la prolifération et limiter la progression des espèces envahissantes [...] 	2
4	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement : réforme du classement des cours d'eau ** - Accompagner l'aménagement des obstacles à la continuité écologique identifiés comme prioritaires dans le Grenelle** - Achever le diagnostic systématique des obstacles à la continuité écologique** - Faire diminuer le taux d'étagement des cours d'eau en arasant ou effaçant les obstacles à la continuité écologique sur des secteurs infranchissables pour rétablir la continuité en utilisant la classification des ouvrages** 	8
5	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre les plans de préservation et de gestion sur les ZHIEP et les ZSGE - Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme - Garantir la protection des zones humides prioritaires en empêchant toutes les opérations susceptibles de les altérer. - Imposer et mettre en place une analyse de l'incidence des projets (même en-dessous des seuils de déclaration) 	7
6	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution des pratiques de loisirs et de tourisme [...] - Encadrer la fréquentation et le développement de l'activité touristique reposant sur la hiérarchisation des activités par rapport à leur impact sur le milieu - Élaboration d'un code de bonne conduite (entre usagers) et développer une pratique des loisirs basée sur une fréquentation respectueuse de la rivière et de ses qualités originelles 	5
Nombre total de mesures		34



Têtes de bassin versant

ENJEU 6

Têtes de bassin

- Mettre en place une politique de gestion concertée des têtes de bassin versant
- Encadrer la fréquentation touristique
- Restaurer / préserver la fonctionnalité des milieux ripisylve, morphologie, impacts des plans d'eau et des ouvrages
- Lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et lacs de montagne



Nappe de la Chaîne des Puys

- Economiser l'eau en mettant en place un schéma de gestion NAEP Chaîne des Puys



Lacs de montagne en risque de non atteinte des objectifs DCE

- Lutter contre l'eutrophisation des plans d'eau et lacs de montagne

Biodiversité

ENJEU 7



Le périmètre du SAGE ...

- Coordonner les outils de gestion, voire promouvoir de nouveaux outils
- Réaliser un plan de communication / sensibiliser les propriétaires et usagers
- Mettre en place des plans de gestion, restaurer les zones humides, sensibiliser les acteurs - ZHIEP/ZSGE
- Mettre en oeuvre des plans de gestion sur les ZHIEP/ZSGE (*en cours de définition*)

... et des secteurs prioritaires :



Val d'allier

- Concilier l'action sylvicole et la protection des milieux
- Réaliser une charte forestière
- Instaurer une distance minimum
- Réhabiliter des anciennes gravières



Secteurs Limagne/Bourbonnais

- Préserver/restaurer bois, ripisylves
- Mettre en place des dispositifs enherbés

Cours d'eau classés en liste 1 et 2 (*en cours de définition*)

- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire





Commission Locale de l' Eau du SAGE Allier aval

12 av des Landais
63170 AUBIERE
04.73.27.60.45

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE
Mme Lucile MAZEAU, Animatrice de la CLE
lucile.mazeau@eptb-loire.fr

Partenaires financiers

